

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODÈVOIS ET LARZAC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2025**

numéro
CC_250626_15

L'an deux mille-vingt cinq, le vingt six juin,
Le Conseil communautaire, dûment convoqué le vingt juin deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil de l'Espace Marie-Christine BOUSQUET, sous la Présidence de Jean-Luc REQUI.

nombre de membres	
en exercice	59
présents	32
exprimés	38
vote	
pour	38
contre	0
abstention	0

Présents :

Jean-Paul PAILHOUX, Claire VAN DER HORST, Sonia ROMERO, Jean Michel BRAL, Jean TRINQUIER, Alain VIALA, Bernard GOUJON, Daniel FABRE, Gaëlle LEVEQUE, Jean-Marc SAUVIER, Nathalie ROCOPLAN, Ludovic CROS, Fadhila BENAMMAR KOLY, David BOSCH, Ali BENAMEUR, Gilles MARRES, Marie-Laure VERDOL, Didier KOEHLER, Damien ALIBERT, Ahmed KASSOUH, Antoine GOUTELLE, Félicien VENOT, Jean-Luc REQUI, Michel ABRIC, Bernard JAHNICH, Éric OLLIER, Isabelle PERIGAULT, Chantal BASCOUL, Daniel VALETTE.

M. Christian BELLAS suppléant de M. Luc BEVILACQUA, M. Bertrand SONNET suppléant de M. Christophe ROMO, M. Alain CARLES suppléant de M. Michel DRUENE.

Absents avec pouvoirs :

Michel COMBES à Daniel VALETTE, Martine BAÏSSET à Jean-Luc REQUI, Jérôme VALAT à Jean Michel BRAL, Jérôme CLARISSAC à Jean TRINQUIER, Isabelle PEDROS à Jean-Marc SAUVIER, Valérie ROUVEIROL à Bernard GOUJON.

Absents :

Joëlle GOUDAL, Véronique VANEL, Izia GOURMELON, Monique GALEOTE, Fatiha ENNADIFI, David DRUART, Nathalie SYZ, Claude LAATEB, Magali STADLER, Christian RICARDO, Joana SINEGRE, Damien ROUQUETTE, Frédéric ROIG, Françoise OLIVIER, Jean-Christophe COUVELARD, Clément THERY, Sophie PRADEL, Pierre-Paul BOUSQUET, Sandrine TONON, Philippe BERLENDIS, Alain FALCOU.

OBJET :	Affectation des résultats de l'année 2024 du budget principal
----------------	----------------------------------------------------------------------

VU la délibération n°CC_250626_07 du Conseil communautaire de ce jour relative à l'approbation du compte administratif de l'année 2024 du budget principal, dont, conformément au compte de gestion, les résultats sont les suivants :

section de fonctionnement

résultat de l'exercice 2024	A	653 546,87 euros
report à nouveau :	B	1 492 262,34 euros
résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2024 :	A+B	2 148 809,21 euros

section d'investissement

résultat de l'exercice 2024	C	-191 576,69 euros
report à nouveau :	D	-773 456,01 euros
résultat de d'investissement cumulé au 31 décembre 2024 :	C+D	-965 032,70 euros

restes à réaliser :

dépenses :		495 321,28 euros
recettes :		594 432,81 euros
solde des restes à réaliser :	E	99 111,53 euros

Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

besoin de financement de la section d'investissement : F= C+D+E 865 921,17 euros

CONSIDÉRANT la reprise des résultats 2024 du budget annexe Équipements touristiques au budget principal comme suit :

- au compte 002 en recette de la section de fonctionnement pour 37 675,10 euros,
- au compte 001 en dépense de la section d'investissement pour 177 694,75 euros,

Où l'exposé de David BOSC et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **ARTICLE 1 : AFFECTE** les résultats de l'exercice 2024 du budget principal de la façon suivante :
 - un-million-quarante-trois-mille-six-cent-quinze euros et quatre-vingt-douze centimes (1 043 615,92 €) à l'article 1068 en recette de la section d'investissement afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (865 921,17€ + 177 694,75€),
 - un-million-cent-quarante-deux-mille-huit-cent-soixante-huit euros et trente-neuf centimes (1 142 868,39 €) en recette de la section de fonctionnement à l'article 002 (2 148 809,21€ + 37 675,10€ - 1 043 615,92€),
 - un-million-cent-quarante-deux-mille-sept-cent-vingt-sept euros et quarante-cinq centimes (1 142 727,45 €) en dépense de la section d'investissement à l'article 001 (965 032,70€ + 177 694,75€),
- **ARTICLE 2 : AUTORISE** le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,
- **ARTICLE 3 : DIT** que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Pour extrait certifié conforme au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture
34-200017341-20250626-lmc119695-DE-1-1
Date de télétransmission : 30/06/25
Date de publication : 03/07/2025
Date de notification aux tiers :
Moyen de notifications aux tiers :

Le vingt six juin deux mille vingt-cinq
Le Président,
Jean-Luc REQUI